ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conséquences de la possible reprise de l'école après le 11 mai 2020

Question écrite n° 28875

Texte de la question

Mme Isabelle Valentin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les conséquences de la possible reprise de l'école après le 11 mai 2020. Le Président de la République a annoncé que le déconfinement serait aussi synonyme de reprise de l'école. Le Gouvernement doit présenter, dans les prochaines semaines, les modalités concrètes de cette reprise. Les questions sont nombreuses et le doute sur la sécurité sanitaire persiste. Nombreuses sont d'ailleurs les voix qui se sont élevées, notamment dans la communauté médicale et scientifique, pour estimer qu'une reprise des écoles pourrait avoir un impact fort sur l'épidémie de covid-19. Le Gouvernement a partiellement répondu qu'il faudrait constituer de plus petits groupes d'élèves, changer les habitudes de travail et qu'une reprise normale, sur le modèle d'avant la crise sanitaire, ne serait pas envisageable. Cependant, de nombreuses questions demeurent sur les conséquences d'une reprise sur les services autour de l'école. Il en va ainsi de la restauration et des transports scolaires. La question va se poser des distances à respecter dans les petits selfs des écoles rurales, qui se font le plus souvent dans de très petites salles, mais aussi dans les grands établissements, qui doivent enchaîner parfois plusieurs services pendant le temps de midi. La même question se pose dans les transports scolaires et sur la capacité à respecter les distances dans des cars qui sont habituellement remplis, et ce d'autant plus que les transporteurs n'auront pas la capacité de doubler les effectifs de véhicules à destination du transport des élèves. Dans un département comme celui de la Haute-Loire, il peut y avoir plus de 1 800 élèves à répartir, dans des dizaines d'écoles différentes, avec seulement une trentaine de véhicules. La question sera aussi celle du financement des mesures car ces services sont, le plus souvent, du ressort des collectivités locales. Aussi, elle lui demande quelles actions concrètes le Gouvernement va prendre pour assurer la sécurité des élèves lors des services de restauration et de transport scolaires.

Données clés

Auteur : Mme Isabelle Valentin
Circonscription : Haute-Loire (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 28875
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse
Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 28 avril 2020, page 3071
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)